

N° 3

HUGUETTE TIEGNA
Députée du Lot

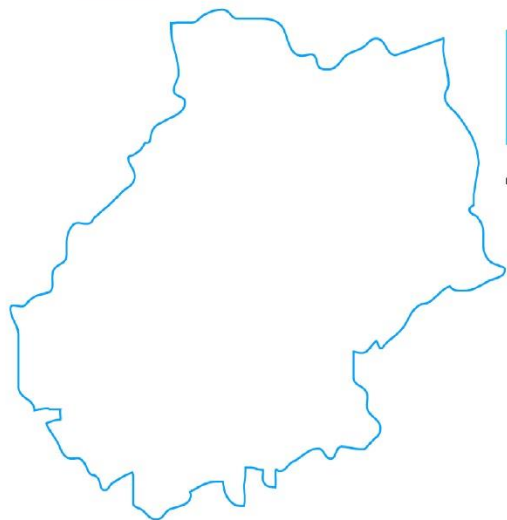
COLLABORATEURS PARLEMENTAIRES

JALLET JEAN-BAPTISTE / 06.73.35.73.10

FIACRE NATHALIE / 06.73.35.72.15

huguette.tiegna@assemblee-nationale.fr

LA SEMAINE D'HUGUETTE



Edito Chaque semaine, dans cette note, je rends compte de quelques travaux effectués au cours des derniers jours : il est essentiel, en tant qu'élue, en tant que représentante du Lot, de vous informer de mon activité. Cette newsletter viendra compléter mon action pour la circonscription, dans un souci de visibilité.

Cette semaine, deux newsletters n°3 et n°4, tant l'actualité est dense. Il me semblait essentiel d'aborder le sujet du Pacte de confiance aux collectivités, que propose l'Etat. Ainsi que deux autres thématiques : le Projet de loi relatif à la fin de la recherche et de l'exploitation des hydrocarbures conventionnels et non-conventionnels ainsi que les contrats aidés pour l'année 2018.

Finances locales : l'État propose un pacte de confiance aux collectivités - Précisions

Le Pacte financier proposé par l'État aux collectivités est un pacte de confiance qui repose sur des engagements réciproques, à réaliser dans le cadre d'un dialogue constructif qui se poursuivra notamment dans le cadre de la Conférence nationale des territoires. Contrairement aux années précédentes, les concours financiers de l'État aux collectivités ne seront pas réduits en 2018 :

- **la dotation globale de fonctionnement (DGF)** sera stable (+400 M€), pour la première fois depuis 4 ans ;
- **les subventions d'investissement** sont maintenues à un niveau exceptionnellement élevé, de 1,8 Mds € (soit 77% de plus qu'il y a 3 ans) ;
 - Ce haut niveau d'investissement est notamment lié à la réinjection des crédits des réserves parlementaire désormais supprimées (cf. loi de régulation de la vie publique).
 - Les priorités d'investissement sont : les contrats pilotés par les préfets sur la ruralité, l'appui aux dynamiques métropolitaines, la transformation et la modernisation des territoires.
 - Un accompagnement de la modernisation via la création d'un nouveau fonds d'appui aux réformes structurelles doté de 50M€.
- **la péréquation verticale** est renforcée, à hauteur de 190 M €, pour les communes urbaines et rurales, ainsi que les départements ;
- les régions bénéficieront d'une nouvelle ressource, assise **sur la TVA**, qui croîtra jusqu'en 2022;
- l'impact de la **suppression progressive de la taxe d'habitation** pour 80 % des foyers sera compensé par l'État par voie de dégrèvement (cf. Newsletter numéro°2).

Il est demandé aux collectivités de réduire leurs dépenses de fonctionnement de 13 Mds € sur la mandature pour contribuer à l'effort collectif de baisse de la dépense publique, désendetter les collectivités et augmenter leur capacité d'autofinancement. Cet effort demandé aux collectivités est un effort de modération de la croissance de leurs dépenses : elles pourront augmenter, mais pas plus de 1,2 % par an. Il reposera prioritairement sur les 319 plus grandes collectivités, qui concentrent 2/3 des dépenses de fonctionnement totales des collectivités.

- **Retrait des régions de la Conférence nationale des territoires : les moyens alloués par l'État aux régions ne seront pas en baisse dans le PLF 2018**
Par rapport à 2017, elles bénéficieront de la dynamique de la recette de TVA qui leur est attribuée, soit environ 100 M €. En outre, les 250 M € (200 M € nets) restant à verser aux régions au titre du fonds exceptionnel mis en place en 2017 seront bien versés en 2018. **Au total, les régions bénéficieront de 300 M € de moyens supplémentaires par rapport à la base des concours de l'Etat.** En revanche, **la situation budgétaire du pays ne permet pas au Gouvernement de répondre à la demande des régions de bénéficier de manière permanente de 450 M € de ressources fiscales supplémentaires.** C'était une promesse que le précédent gouvernement avait faite en sachant qu'elle ne l'engageait pas puisqu'elle était renvoyée à 2018. **Le Gouvernement ne peut que prendre acte de la décision des Régions de France de quitter la Conférence nationale des territoires, et le regretter.** C'est un cadre de discussion important pour l'avenir des collectivités, et de nombreux sujets les concernant seront débattus. **Le Gouvernement doit et reste ouvert au dialogue** avec les régions comme avec chacun des présidents de Conseil régional, sur les nombreux sujets d'intérêt commun qui figurent à l'agenda.